



Association « Les Marcheurs Agyliens »
45130 Saint-Ay

<http://les-marcheurs-agyliens.e-monsite.com/>



N° association FFRP : 00260

Compte rendu de la réunion du 18 septembre 2023

Présents : Isabelle Montenach, Béatrice Lamberdière, Catherine Bonnet, Philippe Derain, Marcel Malinowski, Gérard Heib, Xavier Proust, Yves Laurent.

Absents excusés : Martine Pousse, Janny Thevret, Michel Godard, Bertrand Métreau

Ordre du jour :

- Reprises de nos activités pour la saison 2023/2024
- Préparation de l'AG
- Point sur le site actuel et présentation de Sport région (avantages et inconvénients et décision à prendre)
- Bilan séjour 2023 Saint-Georges-De-Didonne
- Retour sur le forum des associations du 9 septembre
- Questions diverses

1. Reprises de nos activités pour la saison 2023/2024

Pas de changements notables sur nos activités nous conservons les marches du mardi et du vendredi dans l'état, sauf peut-être faudra-t-il revoir l'heure de départ pour la marche douce du vendredi, cela fera partie du débat lors de notre AG

Cette année le prix de la licence FFRP n'a pas changé seule la partie assurance a augmenté pour les licences IR et IRA de 25 centimes suite à un relèvement des tarifs sur l'ensemble des garanties de l'assureur de la fédération de randonnée pédestre GROU-PAMA. Le Conseil cette année a donc décidé de revoir le prix de l'adhésion légèrement à la hausse et s'élèvera à 6€ pas de changement pour les adhérents avec une licence prise dans un autre club.

Le bulletin d'adhésion sera mis en ligne, il peut être rempli de préférence en ligne, il faudra l'imprimer et le remettre à Xavier. Cette année le certificat médical selon les directives de la Fédération n'est plus obligatoire pour un renouvellement mais vous devrez remplir le questionnaire de santé en toute honnêteté et toutes les réponses doivent être négatives sinon là il faudra fournir un certificat après consultation d'un médecin. Par contre le certificat est obligatoire pour une première adhésion ou d'une interruption d'au moins de deux saisons.

Date limite des renouvellements fixée au 10 octobre à remettre à l'AG pour les derniers.

Cette année 4 membres du Conseil arrivent en fin de mandat : Philippe Derain, Yves Laurent, Bertrand Métreau et Janny Thevret d'ores et déjà Yves secrétaire de l'ASSO ne renouvellera pas son mandat ce poste est donc vacant. L'appel à candidature lancé fin août n'a rien donné aucune réponse pour intégrer le Conseil affaire à suivre à l'AG.

Pour les groupes d'organisation des marches pas de changements nous resterons probablement à 4 groupes constitués de 3 encadrants là aussi il n'y a eu aucune réponse.

Les subventions 250€ par la municipalité et 470€ soit 4,90€/licencié par le Conseil Département du Loiret sur la saison 2021/2022 ont été créditées sur le compte de l'ASSO

2. Préparation de l'AG

Elle aura lieu le mardi 10 octobre à partir de 17h30 salle Jacques Brel , la réunion se terminera comme d'habitude par le verre de l'amitié à moins que le COVID ne soit de retour. Comme nous le faisons chaque année nous ferons appel à vos bonne volontés pour nous préparer petits fours salés et sucrés, merci d'avance .

3. Point sur le site Web

Il avait été évoqué lors de notre dernière réunion l'éventualité de changer d'outil. L'outil SPORTREGION une suite numériques adaptées pour animer et gérer une association sportive avait été choisi, après un cours débat en pesant le pour et le contre nous avons décidé à l'unanimité de garder le site actuel qui répond à nos principaux besoins. La version gratuite de cet outil ne serait pas suffisante car trop limitée et le prix de la version payante à 129€ par an, soit le double de l'outil actuel est trop élevé sachant qu'il y a des petits suppléments selon les options choisies donc statuts-quo. Le site Web actuel sera conservé et le Design amélioré et mis au goût du jour

4. Bilan du séjour à Saint-Georges

Comme d'habitude le séjour s'est parfaitement déroulé et l'ensemble des participants en sont revenus satisfaits .
Prix du séjour 15 827,72€ pour une participation des adhérents de 15900,00€ (530€ par participant) soit un reliquat de 72,28€ à reporter sur le prochain séjour.

Le projet de séjour à venir pour la nouvelle saison sera présenté à l'AG.

Une personne pour s'occuper de l'organisation des séjours serait aussi la bienvenue.

5. Retour sur le Forum des Associations

Cela s'est parfaitement déroulé beaucoup de contacts pendant le forum ont été pris et 13 personnes y ont porté un gros intérêt et sont en attente d'inscription.

6. Questions diverses.

Point sur le litige avec Escapia: Toutes les parties plaignantes ont été déboutées avec diverses causes évoquées par exemple hors délai, dossier incomplets ..etc...Cela signifie que l'action en justice est recevable sous la forme mais sur le fond elle est irrecevable il y a possibilité dans ce cas de faire appel mais avec tous les risques que cela comporte. Il est donc décidé d'en arrêter là il faut se mettre à l'évidence la créance engagée 4000€ est perdue.

Par contre d'après l'avocat du cabinet Trillat chargé de nous représenter il s'avère que nous n'avions jamais été représentés au tribunal et absents dans le délibéré notre dossier est passé aux oubliettes, un courrier sera donc adressé au cabinet Trillat pour récupérer les 120€ représentant la convention de rémunération de l'avocat puisque rien n'a été fait pour nous car cela est bien sûr inacceptable.

A retenir la date du 8 octobre pour les foulées roses, venez y nombreux c'est pour la bonne cause

Prochaine réunion le lundi 15 janvier 2024 à 17 heures

